

LES FORÊTS URBAINES

de Nantes

CONTEXTE ET ENJEUX

Le projet de Nantes Métropole fait suite à une réflexion sur le développement urbain et la place des espaces naturels et agricoles dans la Région nantaise réalisée en 1995 par l'AURAN en lien avec la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique. Il consiste à créer de nouveaux espaces agro-forestiers proches des zones urbanisées :

des forêts urbaines. Ce projet s'inscrit dans la politique de maintien et de développement, à l'échelle de l'agglomération, des espaces boisés et bocagers qui participent à la diversité des milieux naturels. Ce projet se développe sur trois sites (au total 1 400 ha) et concerne 8 communes de l'agglomération.

Echelle de projet

Agglomération de près de 600 000 hab. (523,36 km²)

État d'avancement

Projet engagé depuis 2006.

CONTENU DU PROJET

- Le rôle des forêts urbaines

Leur rôle est de donner une seconde vie aux friches agricoles (non réutilisables par l'agriculture) et d'augmenter la faible proportion d'espaces boisés sur la métropole.

Ces futurs sites de forêts favoriseront la biodiversité, la lutte contre le changement climatique grâce au stockage du carbone. Ils offriront des espaces de respiration, de loisirs et de découverte proches de la ville et des perspectives pour l'économie locale (filière bois-énergie) à plus long terme.

- Création des sites

Les trois premiers sites devant accueillir les forêts urbaines ont été choisis par Nantes Métropole en raison de leurs situations géographiques stratégiques. Ils sont intégrés à la trame verte et bleue comme réservoirs de biodiversité et/ou corridors écologiques.

Leur localisation a été formalisée dans la Charte d'Aménagement et de Développement de l'Agglomération Nantaise réalisée en 2001, préfiguration des Plans locaux d'Urbanisme.

Les trois espaces ont été inscrits dans les PLU des communes concernées comme des zones à vocation naturelle, forestière ou agricole et classés notamment en secteurs naturels spécifiques (NNf, NNs, NLf), ainsi qu'en zone agricole (A).

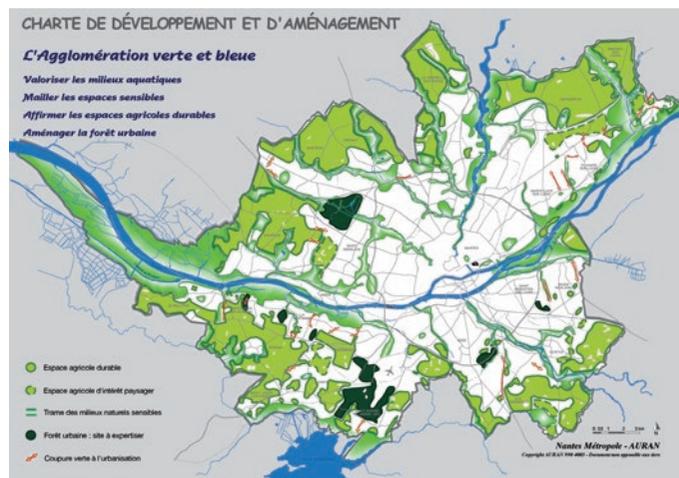
Ce principe a été repris par la Directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire en 2006, et le SCoT de la Métropole Nantes Saint-Nazaire en 2007.

- La réalisation et la gestion

Dès 2005, le potentiel de chaque site a été évalué.

La réalisation dépend aussi des propriétaires de parcelles. Nantes Métropole a souhaité les fédérer autour des objectifs du projet, qui sont de :

- valoriser et développer le patrimoine boisé existant ;
- soutenir l'agriculture pour développer des systèmes agroforestiers variés (haies bocagères, pré-vergers...);
- rendre les espaces accessibles au public et développer des activités de détente, de découverte et de sensibilisation à la nature dans le respect des propriétés privées.



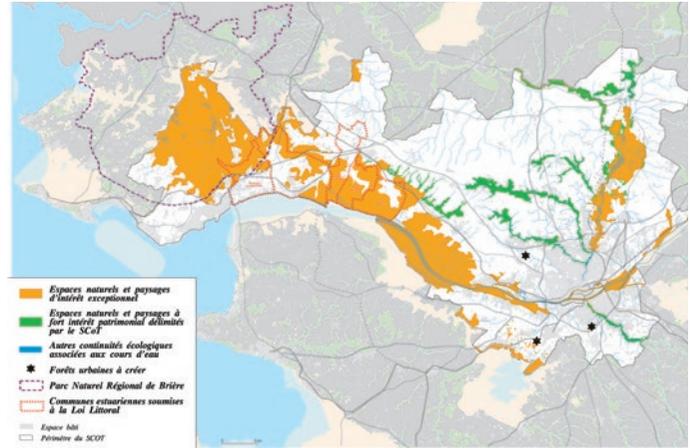
Les sites de forêt urbaine et les espaces agricoles durables de Nantes Métropole
Source : AURAN / Nantes Métropole

LES FORÊTS URBAINES

de Nantes

- Des partenariats indispensables au projet

Le pilotage du projet est assuré en concertation avec les communes et les acteurs locaux : habitants des sites, propriétaires de terres et d'animaux, gestionnaires, usagers, etc. L'animation est réalisée avec de nombreux partenaires. La sensibilisation des habitants de la métropole est effectuée par des temps d'échanges proposés par Nantes Métropole. Une approche pédagogique a été développée pour les scolaires : 250 à 300 élèves de l'agglomération y ont participé depuis 2010, des arbres ont été plantés avec des enfants.



Localisation des espaces et paysages à protéger dans le SCoT
Source : AURAN

POINTS À CONSIDÉRER POUR REPRODUCTIBILITÉ

Facteurs de réussite

- La volonté politique, dans la durée, de poser des limites à la ville.
- L'intégration du projet dans le projet de territoire.
- La continuité dans l'action et la sensibilisation.
- Les partenariats avec le monde agricole et les associations, les propriétaires, les exploitants, les usagers et les riverains, les institutions (communes, DRAAF, DDTM, CA44, CRPF).
- Une action foncière privilégiant les secteurs à enjeux.
- La traduction réglementaire dans les documents d'urbanisme.

Points de vigilance

- L'équilibre à trouver entre maîtrise publique du foncier et adhésion des propriétaires et donc une continuité de l'action publique et privée à maintenir.
- Tenir le projet dans la durée.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Une démarche de sensibilisation et d'éducation auprès des scolaires
- Communication autour du projet (plaquettes d'information, temps de discussion)

Pour en savoir plus :

http://www.nantesmetropole.fr/la-communaute-urbaine/competences/les-forets-urbaines-28597.kjsp?RH=COMPETENCE_ENV

Sources :

- Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise. www.auran.org
- Nantes Métropole.